



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	8	1

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 30 mars 2017

**OBJET : 10-1 - ECONOMIE - CREATION
D'UN OFFICE DE COMMERCE -
DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE
LA COMMUNE**

Le jeudi 30 mars 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 23/03/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

89114

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard DELIQUAIRE
M. Marc GERIOS à M. Lionel TIVOLI
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : Mme Jacqueline DOR

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le - 6 AVR. 2017
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 7 AVR. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-1 - ECONOMIE - CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Commission(s) : ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

La Commune d'Antibes Juan-Les-Pins bénéficie d'une expérience significative dans la redynamisation des cœurs de ville, en témoignent les trois programmes FISAC impulsés depuis 1998 (Centre-ville ; Vieil Antibes ; Juan-Les-Pins). Mais compte-tenu des dernières évolutions réglementaires, le FISAC a muté en privilégiant un accompagnement budgétaire des territoires dits ruraux de moins de 5 000 habitants.

Dans ce contexte, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et ses partenaires ont souhaité mener une réflexion d'ensemble sur la dynamique commerciale des cœurs de ville et instaurer une approche dite de « Gestion Unifiée ». A cet effet, un cabinet d'étude a été missionné par la collectivité pour réaliser un diagnostic commercial avec des propositions d'actions opérationnelles.

Des comités de pilotage et des comités techniques de la « gestion unifiée » ont permis aux acteurs du projet de se concerter et d'élaborer un plan d'actions pluriannuel du commerce local. Au regard des réflexions amorcées et des tendances observées au niveau national en matière de gestion du commerce local et des actions majeures à mettre en œuvre pour notre territoire de 80 000 habitants et 1800 commerces en centre-ville, il est nécessaire de se doter d'un nouvel outil de gouvernance.

Ainsi, il est proposé de créer un Office de Commerce Municipal, pilote de la mise en œuvre des meilleures pratiques pour optimiser la performance commerciale de son territoire. L'Office de Commerce Municipal sera rattaché à la Direction du Développement Urbain de la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Il sera le relais de la volonté politique du commerce local et impulsera la dynamique à l'ensemble de ses partenaires.

Outil fédérateur de l'attractivité commerciale des cœurs de ville, l'Office de Commerce Municipal aura pour mission principale de clarifier des objectifs communs tout en rassemblant des métiers, des compétences et des ressources pour accompagner durablement le commerce local. Concrètement, dès son lancement, l'Office de Commerce aura pour objectifs de mener des actions :

- d'accompagnement des acteurs économiques de proximité (remplir un rôle de facilitateur de contact local dans la transmission et cession d'entreprises, création d'un kit d'accueil pour les nouveaux commerçants, mise à jour du guide « Commerce Pratique », prospection de nouveaux petits commerces de proximité des cœurs de ville, création d'une lettre trimestrielle de l'Office de Commerce...) ;
- de digitalisation, de promotion et de fidélisation commerciale des cœurs de ville (création d'une marque ombrelle « Office de Commerce », création d'un site responsive de l'Office de Commerce, création d'une application smartphone pour la fidélisation clientèle, installation de mobiliers interactifs d'informations commerciales avec systèmes push, création de chèques cadeaux cœurs de ville...) ;
- de pilotage en événementiel commercial (création de kits événementiels générateurs de synergie entre les grands événements locaux et ses commerçants, notamment pour « Les voiles d'Antibes », « Jazz à Juan » et les festivités de Noël, création d'un grand événement sur les pop-up stores afin de moderniser l'attractivité commerciale du centre-ville, accompagnement des unions commerciales dans l'organisation des braderies...) ;
- de création d'outils en intelligence économique. Il sera mis en place un outil « détecteurs de flux clientèles » en centre-ville via des caméras tridimensionnelles permettant de compter les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les transporteurs de marchandises) ;

10-1 - ECONOMIE - CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Commission(s) : ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- de veille accrue en cofinancement public et privé (subvention européenne - Etat, Région ; sponsoring ; commercialisation de services sous forme de régie ; promotion de projets auprès de la Caisse des Dépôts...)
- de participer en tant que membre aux comités d'enseignes communautaires pilotés par la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis en ce qui concerne les projets commerciaux implantés sur la Commune d'Antibes. Il aura pour mission de contribuer à l'analyse des plans de marchandisage d'opérateurs commerciaux ;
- de piloter le programme Européen FEDER / PO MARITIME Italie France / Compétitivité et Innovation des Entreprises des Villes Portuaires, dont la mise en œuvre de trois fiches actions pilotes (détecteurs de flux clientèles, installation de bornes interactives, création d'une station de déplacements en mode doux) ;
- de mener une participation active entre territoire favorisant les échanges d'expériences et la mise en œuvre de nouveaux partenariats (veille accrue de projets européens, participation « Centre-ville en Mouvement » et à l'Institut pour la ville et le commerce, participations à des salons spécialisés du commerce de centre-ville...)
- d'orchestrer le suivi et le traitement de la réglementation commerciale (instruction des ventes en liquidation commerciale, rédaction des DIA dans le cadre du droit de préemption commercial, organisation des ouvertures dominicales).

Pour optimiser l'aide à la prise de décision, la création d'une « Commission extra-municipale de l'Office de Commerce » est également préconisée. Constituée de membres issus du Conseil municipal et de partenaires publics, privés et associatifs (CASA ; CCI Nice Côte d'Azur ; Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région PACA ; Association de commerçants « Antibes Cœur d'Azur » ; Fédération de commerçants « Tourisme et Commerce de Juan-les-Pins » ; Jeune Chambre Economique d'Antibes Sophia Antipolis ; Conseil de Développement...), la commission participera au travail de réflexion et de réalisation des projets de l'Office de Commerce Municipal.

Les ressources mobilisées, les moyens humains, les moyens financiers ou encore la planification de projet seront étudiés lors des commissions. Cette instance se réunira au moins six fois par an à titre consultatif, mais non décisionnaire, auprès du Conseil Municipal ou du Maire selon les décisions à prendre in fine.

S'agissant de la commission extra-municipale de l'Office de Commerce, il est proposé au Conseil Municipal de désigner les Membres suivants, sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à l'Economie Locale, au Commerce, à l'Artisanat et à la Valorisation du Domaine public étant vice-président :

- 12 membres issus du Conseil municipal dont :
 - 8 membres pour la majorité liste « Ensemble pour Antibes Juan-les-Pins »,
 - 2 membres pour la liste « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes »,
 - 1 membre pour la liste « La Gauche Unie, Solidaire et Ecologique »,

10-1 - ECONOMIE - CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Commission(s) : ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- 1 membre pour la liste « La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins » ;

- Comme membre élu de la Chambre de Métiers, Membre du Conseil de Délégation de la CMAR PACA, Territoire Alpes-Maritimes, Le Président ou son Représentant.
- Comme membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, le Président ou son représentant ;
- Comme membre de la Jeune Chambre Economique Antibes Sophia Antipolis, le Président ou son représentant ;
- Comme membre de l'Association de Commerçants « Antibes Cœur d'Azur », le Président ou son représentant ;
- Comme membre de la Fédération de Commerçants « Tourisme, Commerce de Juan-Les-Pins », le Président ou son représentant ;
- Comme membre du Conseil de Développement, le Président ou son représentant ;
- Comme membre de la CASA, un Élu ;
- Comme membre Technique de la CASA, le Directeur Général des Services ou son représentant ;
- Comme membre Technique de la ville d'Antibes, le Directeur Général des Services ou son représentant.

Ainsi, considérant le règlement intérieur joint en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouvelles modalités de gestion du commerce local sous la forme d'un Office de Commerce Municipal.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO),

- **APPROUVE** la création de l'« Office de Commerce Municipal d'Antibes Juan-Les-Pins » ainsi que son règlement intérieur joint en annexe ;

- **APPROUVE** la création de la commission extra-municipale de l'« Office de Commerce Municipal d'Antibes Juan-Les-Pins » ainsi que sa composition ;

- **DECIDE**, s'agissant des 12 membres issus du Conseil municipal faisant partie de cette commission, de respecter le principe de la représentation proportionnelle, dans les conditions suivantes (à l'instar des commissions municipales permanentes) :

- 8 membres pour la majorité liste « Ensemble pour Antibes Juan-les-pins »
- 2 pour la liste « Rassemblement Bleu Marine pour Antibes
- 1 pour la liste « La Gauche Unie Solidaire et Ecologique »

10-1 - ECONOMIE - CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Commission(s) : ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- 1 pour la liste « La Gauche et l'Ecologie pour Antibes Juan-les-Pins »

- **DESIGNE** les membres issus du Conseil municipal siégeant au sein de cette commission, au scrutin public à mains levées à la majorité absolue.

Se portent candidats

TITULAIRES
Eric PAUGET
Simone TORRES-FORET-DODELIN
Serge AMAR
Andouin RAMBAUD
Khéra BADAOU
Anne-Marie DUMONT
Bernard MONIER
Henri CHIALVA
Tanguy CORNEC
Lionel TIVOLI
Michèle MURATORE
Cécile DUMAS

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité pour siéger au sein la commission extra-municipale de l'« Office de Commerce Municipal d'Antibes Juan-Les-Pins » ainsi que sa composition.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.10-1 - ECONOMIE - CREATION D'UN OFFICE DE COMMERCE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE -

Date de transmission de l'acte : 07/04/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/04/2017

Numéro de l'acte : DCM891-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170330-DCM891-17-DE

Date de décision : 30/03/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes